

2024/2025









LES MULTIPLES OBJECTIFS DE L'ÉCOLE DE GOLF

Initier à la pratique du golf

Encourager la progression du jeune selon ses motivations Aider chaque jeune à devenir autonome sur un parcours S'approprier des connaissances et des compétences

Favoriser la notion d'effort comme élément clé du progrès et de la performance

Préparer à la compétition

LE PROGRAMME

Au moins 25 séances de cours par année scolaire Organisées en fonction de leur âge, leur niveau de golf, leur objectif sportif (loisir, compétition) et les disponibilités.

Organisation de compétitions et animations (Halloween, Noël, Pâques...) spéciales École de golf

Passage des drapeaux

CALENDRIER

L'école de golf fonctionne de mi-septembre à juin en dehors des vacances scolaires

DOCUMENTS À FOURNIR

Fiche d'inscription

Fiche d'urgence médicale

Demande d'autorisation parentale : droit à l'image

Demande d'autorisation parentale : transport

Règlement intérieur de l'école de golf

Questionnaire de santé ou certificat médical 2024 à juillet 2025

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

RÈGLEMENT PRÉCISE LES DROITS ET LES DEVOIRS DES ENFANTS ET DE LEURS PARENTS.

IL DOIT ÊTRE SIGNÉ.

Placée sous la responsabilité de l'Association Sportive de Saint-Samson en Trégor et animée par le Responsable EdG, l'École de golf a pour objet la formation, l'animation, l'enseignement, la compétition et plus généralement, toute activité ayant pour effet ou pour finalité le développement de la pratique du golf chez les jeunes. Les techniques, règles et autres attitudes et comportements nécessaires à la bonne pratique de ce sport sont enseignés et/ou encadrés par des Pros diplômés adhérents à la PGA France et des bénévoles. L'organisation de l'École de golf se veut conforme aux principes édictés par la fédération française de golf (ffgolf). Son calendrier est calqué sur le calendrier scolaire de miseptembre à juin.

Art 1 – Objet du règlement intérieur de l'école de golf

Le présent règlement a pour objet de préciser les règles de fonctionnement de l'École de golf de Saint Samson pour la saison 2024–2025.

Art 2 – Modalités d'adhésion

Les élèves de l'École de golf acquittent le règlement d'une cotisation. L'ensemble du règlement est versé le jour de l'inscription. Il est également possible de régler en 3 fois.

En cas d'interruption temporaire ou définitive, celle-ci n'entraîne aucun remboursement. Pour les tarifs consulter la fiche d'inscription.

Les enfants sont admis dans la limite des places disponibles après avoir rempli un dossier d'inscription.

Le questionnaire de santé ou un certificat médical qui autorise la pratique du golf est obligatoire et doit être fourni à l'inscription.

Art 3 – Les activités et leurs conditions de pratique

L'inscription à l'École de golf comprend :

Les cours dispensés par les enseignants et/ou les animations-ateliers encadrés par des bénévoles du club (accompagnement sur le parcours, passages de Drapeaux, compétitions d'index de l'école, animations...) la licence FF Golf et l'adhésion à l'AS Golf de Saint-Samson

La répartition entre les différents groupes d'élève se fait en fonction de l'âge, du niveau et des attentes des jeunes.

Groupe « Débutants » : objectif = acquisition des fondamentaux (techniques, règles, savoir être). 1H de cours/semaine +1H d'accompagnement optionnel en fonction de la capacité des jeunes.

Passage de Drapeaux pour marquer les acquis golfiques au cours de la saison.

Groupe « Golf Loisir » : objectifs : améliorer son golf, jouer sur le parcours et participer à des compétitions. 1h à 2 heures de cours par semaine + 1H accompagnement parcours.

Groupe « confirmé » : les objectifs sont l'amélioration de l'index et les compétitions. 1 à 2H de cours/semaine

Art 4- Accès aux parcours

L'accès aux parcours est possible avec l'autorisation du Pro sous réserve d'être à jour de « l'option parcours ».

Art 5 - Ponctualité

Le jeune devra être prêt dès le début du cours. Le mieux est d'arriver au golf au minimum 10 minutes en avance. Regroupement des joueurs au niveau du tableau de présentation de l'EDG (près du putting green).

A la fin de la séance l'enfant est sous la garde de l'AS jusqu'à l'arrivée du représentant légal (signataire de l'abonnement ou toute autre personne désignée par le représentant légal).

Art 6 – Respect, tenue et matériel

Le golf étant un sport de plein air pratiqué en Bretagne, une tenue sportive adaptée aux conditions atmosphériques est indispensable.

Les enfants viennent avec leur sac de golf, leurs clubs, des tees et des balles.... Il est rappelé que les balles de practice sont la propriété du golf. Elles ne peuvent être utilisées sur le parcours.

Le joueur doit avoir un comportement respectueux envers les autres joueurs du golf ainsi qu'envers le Pro. Il ne devra pas nuire à la sécurité du groupe, ni au bon déroulement des séances.

Le joueur est dans l'obligation de respecter ses partenaires ainsi que les différentes installations utilisées. Le joueur s'engage à avoir une tenue correcte et appropriée à la pratique du golf lorsqu'il est présent sur le golf.

Art 7 – Absence

Si le joueur est dans l'impossibilité d'assister à quelques séances que ce soit, il devra prévenir avant le début de la leçon. En cas d'absence le cours pourra éventuellement être rattrapé mais uniquement sur accord du Pro, du Bureau.

En cas d'absence du Pro, les cours seront reportés sine die. Dans la mesure du possible, si l'absence est connue suffisamment tôt, les parents seront avertis et une animation proposée (accompagnement parcours, drapeaux...).

Art 8 — Communication

Un tableau d'affichage placé au point de rencontre « École de golf », regroupe les informations nécessaires : calendrier, composition des groupes, actualités... Le site internet de l'AS est également un canal actualisé des informations dans sa rubrique « École de golf ».

Régulièrement présents pendant les horaires de l'École, les Pros, le responsable de l'école de golf, les représentants de l'AS et les bénévoles sont à l'écoute des parents pour échanger sur le fonctionnement, les bilans individuels ainsi que sur les actualités du moment. En début et fin de saison, une réunion d'information et/ou de bilan est organisée au profit des parents.

Art 9 - Déplacements

Des déplacements sont organisés pour des rencontres avec d'autres club, des compétitions ou pour assister à des manifestations golfiques. Avec le formulaire d'inscription une autorisation d'accompagnement en transport est soumise à l'accord d'un représentant légal de l'enfant. Pour les compétitions les parents ont en charge les déplacements des enfants.

Art 10 – Non-respect du règlement

Les enseignants, les représentants de l'Association Sportive ainsi que les représentants du golf sont chargés de l'application du présent règlement. Tout manquement important au présent règlement entraîne la possibilité de décider immédiatement à titre conservatoire, d'un avertissement ou de l'interruption temporaire ou définitive des prestations.

Nom et Signature du jeune

Nom et Signature des Parents

AUTORISATIONS PARENTALES

Nom et Prénom de l'enfant :
Numéro de tel domicile :
Numéro de téléphone travail MÈRE :
Numéro de portable PÈRE : Mail :
Numéro de téléphone travail PÈRE:
Si vous n'êtes pas joignables, nom et numéro de téléphone de la personne à prévenir :
AUTORISATION D'ACCOMPAGNEMENT EN TRANSPORT
Autorise (nt) l'AS Golf de Saint-Samson, enseignants et bénévoles, à véhiculer mon enfant pour se rendre sur un lieu d'hébergement, d'entraînement ou de compétition. Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment. Elle est consentie pour tout véhicule à moteur (voiture, minibus, voiturette de golf, etc.)
AUTORISATION MÉDICALE EN CAS D'URGENCE L'ASSOCIATION SPORTIVE, LES PROFESSEURS ET LES BÉNÉVOLES DU CLUB
à prendre toutes dispositions médicales ou hospitalières vis à vis de mon enfant, y compris son transport dans un établissement hospitalier.)
AUTORISATION DE REPRODUCTION DE PHOTOGRAPHIES, DE CAPTURE D'IMAGES ET D'UTILISATION DE NOMS
à reproduire et à diffuser la (les)photographie(s), l'(les) image(s) de mon enfant lors de son activité golfique pour illustrer les supports et documents suivants : site Internet de l'AS, du golf-Hôtel, de la ligue, dossiers de presse, affiches, supports pédagogiques, reportage, mensuel etc. Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment. Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.
Faità, le,

Signatures des représentants légaux précédées de la mention « lu et approuvé – bon pour accord

FICHE D'INSCRIPTION

Nom et Prénom de l'enfant	:	
Date de Naissance :		
Adresse :		
Numéro de licence :		
Niveau de golf :	Index :	
Pratique :		
Drapeaux obtenus :		
Établissement scolaire :		
Autre(s) sport(s)pratiqués(s)	:	
Jour du cours : votre préférer Mercredi matin (4-7 Ans)	nce : (à titre indicatif)	
Mercredi après-midi		
Samedi matin		
Découverte	4 - 7 Ans (1h cours)	170€
–10 ans	(1h cours + 1h accompagné)	200€
10-17 ans	1h cours + 1h accompagné)	250€
Compétition (2h cours +2h accompagnées)		340 €
Option Parcours		110€
Option location matériel 50 €		50€
(Septembre à juin)		
RÈGLEM	ENT 2023-2024	
	Monta	nt total€
Réglé le : Par chèqu	ıe n°Banque	Montant
Encaissement N°2 le :	Chèque n°B	anque Montant
Encaissement N°3 le :	Chèque n°B	anque Montant

Règlement par chèque à l'ordre de AS Golf de Saint SAMSON, le jour de l'inscription accompagné du dossier d'inscription dûment rempli, du certificat médical ou questionnaire de santé et autorisation parentale.

Pour les règlements en 3 fois, les chèques seront encaissés en septembre, janvier et avril

École de Golf de Saint SAMSON

Les Pros

Jean-Dominique SAVIDAN 06.87.52.29.85 Patryk LESCASTREYRES 02.96.23.87.34

Responsables jeunes

Président de l'AS Richard LABORDE 06 18 54 22 44

Responsable École de Golf

René CARRETEY 06 77 38 23 72

Directoire École de Golf

Richard LABORDE
Johan LE VOT
Jean-Dominique SAVIDAN
René CARRETEY

Commission Jeunes

Richard LABORDE
Johan LE VOT
Jean-Dominique SAVIDAN
René CARRETEY
Patryk LESCASTREYRES

as.st.samson@free.fr www.asgolfsaintsamson.com